



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2025

2028

# Table des matières

1. Préambule .....	2
2. Bilan du PEDT 2021-2025 .....	3
3. Porteur du projet .....	8
4. Périmètre.....	8
5. Pilotage et coordination .....	15
6. Diagnostic : .....	19
7. Partenariats.....	25
8. Le projet .....	27
9. Communication .....	37
10. Evaluation : .....	38
11. Conclusion : .....	44
<b>12. Remerciements</b> .....	45
13. Signataires du projet.....	47
14. Annexe : .....	48

# 1. PREAMBULE

Tout l'enjeu de l'élaboration du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) réside dans la volonté de forger un document de référence en matière de pédagogie, destiné à guider l'action de l'ensemble des acteurs de l'éducation au sein du territoire de la Communauté de Communes (CDC) des Pays de l'Aigle.

Depuis plusieurs années, les élus souhaitent développer et mettre en œuvre une politique éducative à l'échelle intercommunale poursuivant un enjeu majeur : « la réussite des enfants dans leurs parcours de vie ».

Le PEDT s'inscrit harmonieusement dans la continuité de la Convention Territoriale Globale (CTG), sous la coordination du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Bâti à partir des données issues du projet territorial global, il s'intègre pleinement dans les axes d'évolution et de développement de notre territoire.

Les diagnostics réalisés par les différents services ont conduit à la rédaction d'un diagnostic partagé de la collectivité. Dans un esprit de collaboration et de concertation, ces diagnostics qui n'en font plus qu'un visent à nous révéler les enjeux qui nous permettront de garantir un environnement propice et harmonieux, offrant aux enfants l'opportunité de grandir et de s'épanouir au sein de la collectivité des Pays de l'Aigle.

Les données démographiques, collectées auprès de l'INSEE et "@Bien dans ma ville", ainsi que les informations relatives à la santé, fournies par le CIAS à travers le diagnostic santé via les données de l'ARS de la population de l'Aigle, mené par le pôle animation santé et AESIA, ont contribué à l'élaboration d'une vision globale et éclairée.

La participation des familles, des enfants, des directeurs d'établissement scolaire, et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a été sollicitée à travers des questionnaires, permettant ainsi d'évaluer l'implication des familles, l'adaptation de l'offre de loisirs aux enfants et aux besoins des familles, ainsi que le climat dans lequel les enfants évoluent tant sur les temps scolaires ; périscolaires et extrascolaires.

Des constats sur la mobilité, réalisés par la CDC sur ces dernières années complètent cette vision globale.

Grâce à l'engagement des élus et des techniciens de la collectivité, le PEDT se profile comme le projet de tous, au service de chaque enfant des Pays de l'Aigle. Il se positionne comme le document de référence pour tous les acteurs de l'éducation, permettant l'élaboration des projets pédagogiques des différents ALSH du territoire, ainsi que du projet pédagogique périscolaire en lien avec "Plan Mercredi" également. Par ailleurs, il constitue le fil conducteur de toutes les actions à entreprendre pour ces quatre années en matière d'offre de loisirs éducatifs.

## 2. BILAN DU PEDT 2021-2025

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL

#### Points positifs :

- Diagnostic approfondi et riche en données : le document couvre la démographie, les conditions de vie, les structures éducatives, les inégalités de santé, et la diversité des offres (éducation, loisirs, parentalité).
- Adaptation aux spécificités locales : mise en avant des priorités telles que la fragilisation des ménages, les inégalités de santé, et le rôle des structures éducatives dans ces contextes.
- Mention des zones spécifiques comme le quartier prioritaire de La Madeleine.

#### Points à améliorer :

- La partie sur les besoins spécifiques des jeunes (16-25 ans) est moins développée, bien que ce groupe fasse partie des priorités affichées.
- Manque de lien direct entre ce diagnostic et les orientations du PEDT.

### COHERENCE ET VALEURS EDUCATIVES

#### Points positifs :

- Le PEDT insiste sur la transversalité et les valeurs de cohésion sociale, d'égalité, et de développement durable.
- Un objectif clair de réussite pour les 0-25 ans, avec une inclusion des familles dans l'approche éducative.
- Mise en avant de la "cohérence éducative" comme socle partagé entre les parties prenantes.

#### Points à améliorer :

- Les valeurs éducatives sont énoncées, mais elles gagneraient à être traduites en actions plus concrètes.
- Mise en avant insuffisante de la manière dont les acteurs (écoles, accueils de loisirs, collectivités) collaborent pour faire du lien entre leurs différentes approches éducatives.

## OFFRE EDUCATIVE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

### Points positifs :

- Une large variété d'offres (ALSH, sport, culture, parentalité), pour les 3-12 ans.
- Les activités adaptées aux besoins des familles, notamment sur des horaires atypiques (ex : personnel hospitalier).
- Accueil inclusif pour les enfants à besoins spécifiques, avec des équipes formées.

### Points à améliorer :

- Les temps périscolaires pourraient être mieux intégrés au projet d'école. Peu de projets communs ou d'initiatives éducatives entre animateurs et enseignants sont mentionnés.
- Les offres pour les adolescents (12-17 ans) sont limitées et manquent de détails sur leurs objectifs éducatifs.

## PARTENARIATS ET GOUVERNANCE

### Points positifs :

- Une gouvernance claire avec un comité de pilotage et des instances de concertation identifiées.
- Partenariats variés : collectivités, associations locales, structures sportives et culturelles.
- La Mission Locale et les associations comme la MJC Le Rond-Point sont intégrées à l'offre éducative.

### Points à améliorer :

- La mobilisation des parents via les associations de parents d'élèves semble en retrait. La co-construction de projets avec ces parties prenantes pourrait être renforcée.
- Peu de précisions sur la fréquence et le contenu des concertations entre acteurs.

## INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES

### Points positifs :

- Actions ciblées pour les quartiers prioritaires et les familles monoparentales.
- Offre inclusive pour les enfants à besoins spécifiques, avec un animateur référent et des formations pour les équipes.
- Mention d'initiatives liées à l'égalité des chances (ex : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS).

### Points à améliorer :

- Les actions pour réduire les inégalités éducatives au sein des établissements scolaires (ex : accompagnement renforcé pour les enfants en difficulté) pourraient être détaillées.

## ÉVALUATION ET SUIVI

### Points positifs :

- La nécessité d'une évaluation est mentionnée dans la section gouvernance.
- L'intention de mesurer l'impact des actions est présente.

### Points à améliorer :

- Les outils et indicateurs d'évaluation sont absents. Comment sera mesurée l'efficacité des actions mises en place ?
- Pas de référence à des enquêtes ou consultations régulières auprès des bénéficiaires (enfants, familles, jeunes).
- Le suivi des objectifs du PEDT reste vague, sans calendrier précis ou points de contrôle intermédiaires.

## COMMUNICATION ET VALORISATION

### Points positifs :

- Le document valorise le territoire et son offre éducative.
- Certains dispositifs comme le LAEP ou les accueils de loisirs sont bien expliqués et mis en avant.

**Points à améliorer :**

- Peu de détails sur les moyens de communication utilisés pour informer les familles et mobiliser les jeunes.
- Les initiatives innovantes ou exemplaires mériteraient d'être davantage valorisées pour créer une dynamique locale.

Ce bilan du PEDT 2021-2025 met en lumière à la fois les réussites et les points de vigilance essentiels à considérer dans le cadre du renouvellement pour les quatre années à venir. Les actions menées ont permis d'instaurer des bases solides, notamment à travers le développement d'une offre éducative variée, inclusive, et en phase avec les besoins du territoire. Cependant, plusieurs freins ont été identifiés, notamment l'absence d'un coordinateur dédié au projet. Ce manque de pilotage centralisé a limité la mise en synergie des intentions de la collectivité, empêchant ainsi certaines actions de se concrétiser pleinement ou de bénéficier d'une dynamique transversale. Il est à noter qu'une coordinatrice pédagogique a été recrutée par les Pays de L'Aigle lors du transfert de la compétence vers la Cdc des Pays de L'Aigle afin de pallier aux travaux à mettre en œuvre.

Il sera crucial, dans le futur PEDT, d'assurer une coordination claire et continue pour garantir la cohérence des actions et leur impact réel. Ce renouvellement offre une opportunité de corriger ces fragilités en renforçant la gouvernance, en priorisant l'évaluation des actions, et en valorisant la concertation entre les acteurs éducatifs, culturels, et sociaux. Ces ajustements permettront de répondre avec efficacité aux défis identifiés, tout en s'appuyant sur les acquis du PEDT précédent pour inscrire durablement le projet dans une démarche de progrès et d'innovation.

# B i l a n

## AXE 1

Soutenir la fonction parentale

- Un des axes prioritaires du P.A.S : soutien à la parentalité
- Lieux de rencontres accessibles aux familles
- Un interlocuteur privilégié avec le référent famille
- Nombreuses interventions

## Axe 2

Favoriser la réussite éducative de tous et l'accès aux activités pour tous

- Absence d'une coordination pour l'animation et le suivi
- La mise en synergie du réseau difficile
- Les passerelles ne sont pas encore construites

## Axe 3

Favoriser et encourager le vivre ensemble, les mixités

- Concordance des objectifs du PEDT avec les projets d'écoles
- Tous les acteurs éducatifs ont participé à divers niveaux aux J.O
- Forte volonté des acteurs de mener à bien des projets au bénéfice des enfants

# Définition commune du PEDT



Le PEDT est un document collaboratif qui traduit les orientations de la politique enfance/jeunesse/parentalité d'un territoire en actions concrètes. Il vise à mettre en relation et à créer une dynamique entre les différents acteurs (élus, professionnels, habitants) et partenaires locaux.

Le PEDT est un référentiel pour les quatre années à venir, soumis à évaluation régulière par le COPIL. Il encadre les actions destinées aux enfants de 3 à 11 ans tout en assurant une continuité éducative dans le parcours de vie de l'enfant : de la naissance à l'adulte de demain.

### 3. PORTEUR DU PROJET

La CDC des Pays de L'Aigle est porteuse du projet éducatif de territoire et plan mercredi.

Un COPIL est constitué pour piloter et évaluer la mise en œuvre et l'efficacité du PEDT. Chacun des membres est référent dans son domaine.

La CDC des pays de L'Aigle est représentée par Monsieur Jean Sellier, Président.

Le service éducation de la CDC des pays de L'Aigle est porteur du projet.

### 4. PERIMETRE

#### LE TERRITOIRE DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE



L'Aigle	La Gonfrière
Les Aspres	Irai
Aube	Le Ménil-Bérard
Auguaise	Mahéru
Beaufai	Moulins la Marche
Bonnefoi	Rai
Bonsmoulins	St Evroult N.-D. du Bois
Brethel	St Hilaire sur Risle
Chandai	St Martin d'Ecublei
La Chapelle Viel	St Michel-Thubeuf
Crulai	St Nicolas de Sommaire
Ecorcei	St Ouen sur Iton
Fay	St Sulpice sur Risle
La Ferrière au Doyen	St Symphorien des Bruyères
La Ferté en Ouche	Vitrai sous l'Aigle
Les Genettes	Touquettes

32 communes

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est issue de la fusion des Communautés de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche avec la Communauté de Communes du canton de la Ferté-Fresnel. Elle intègre au 1er janvier 2018 les Communes de Fay et Mahéru, portant ainsi à 32 le nombre de communes qui la compose.

Son territoire, situé à l'est du département de l'Orne, compte 546,5 km<sup>2</sup> pour 25 658 habitants soit une densité de 47 hab./km<sup>2</sup>. En 2020 la population a baissé de 0.5% en 1 an. La moyenne d'âge est de 44 ans. Les 0-14 ans représentent 18% de la population globale.

Source : <https://www.paysdelaigne.fr/>

## ORGANISATION DE LA COMPETENCE

Echelon	Petite enfance 0/3 ans	Enfance 3/11 ans				Jeunesse 12 ans et +
		Scolaire	Périscolaire hors mercredi	Périscolaire Mercredi	Extrascolaire Vacances	
Communal					X	
CDC		X	X	X	X	
CIAS	X					X

La ville de L'Aigle gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipal du Bois de la Pierre, situé sur un domaine de 20 hectares à Crulai. Cet accueil est ouvert durant toutes les vacances scolaires de la zone B (sauf les vacances d'hiver), de 7h45 à 18h15, et accueille les enfants de 4 à 14 ans.

En complément, la ville de L'Aigle propose également le dispositif « Sport Vacances », destiné aux enfants de plus de 6 ans. Ce programme leur permet de découvrir et pratiquer différentes activités sportives pendant les vacances de février, avril, août et la Toussaint.

L'association « Bulle d'Air », située Route de Saint-Symphorien à Rai (61270), propose un accueil de loisirs ouvert toute l'année pour les enfants de 3 à 12 ans, de 7h30 à 18h.

L'ALSH d'Aube, organisé par la commune d'Aube, accueille les enfants de 3 à 12 ans tout au long de l'année, à l'exception des mercredis, des vacances de fin d'année et du mois d'août.

L'association Risl'Adventure a ouvert en été 2024 un nouvel accueil de loisirs, « L'Oasis des Aventuriers », situé à Saint-Sulpice-sur-Risle. Destiné aux enfants de plus de 6 ans, cet ALSH propose des activités axées sur l'aventure et la découverte. Les périodes et modalités d'ouverture sont définies en fonction des besoins et des périodes de vacances.

## PUBLIC CONCERNE

- Enfants scolarisés en maternelle moins de 3 ans : 27
- Enfants scolarisés en maternelle 3/6 ans : 582 (+ 96 enfants à St Jean)
- Enfants scolarisés en élémentaire 6/11 ans : 1 080 (+181 enfants à St Jean)
- Enfants habitant hors CDC et non scolarisés dans une école de la CDC : 11 (fréquentant uniquement les ALSH du territoire)

\* données recueillies dans les bases de données du service éducation de la CDC des Pays de L'Aigle.

## ECOLES CONCERNEES

	Publics	Privé	Total
Nombre d'établissements	22	1	23
Ecoles maternelles	12	1	13
Ecoles primaires	10	1	11

Les projets d'école et leurs spécificités locales sont pris en compte pour favoriser la cohérence éducative.

---

### LISTE DES ETABLISSEMENTS :

---

*Annexe 1 Page*

---

A noter que l'organisation de la semaine scolaire pour les primaires se fait sur 4 jours.

---

## GARDERIE DU MATIN / GARDERIE DU SOIR

L'Accueil périscolaire, est un service non obligatoire mis en place par la Communauté de Communes des pays de L'Aigle au sein des écoles du territoire. Contrairement à une simple garderie, notre programme constitue un temps éducatif ludique, intégré de manière cohérente avec les autres activités de la journée scolaire.

La collectivité s'est engagée à faire de l'accueil périscolaire du matin et du soir des temps ; où l'apprentissage, le jeu et la socialisation se conjuguent pour offrir à chaque enfant un environnement épanouissant.

10 min avant la classe les enseignants récupèrent les enfants.

---

## PAUSE MERIDIENNE

Le temps du repas est conçu comme une parenthèse, offrant aux enfants un moment privilégié pour s'immerger dans une ambiance conviviale et agréable. La diversité des mets proposés est soigneusement étudiée pour éveiller les papilles et élargir les horizons gustatifs des jeunes.

Depuis 2024, la collectivité s'investit davantage sur la thématique de l'alimentation.

Elle a notamment été lauréate du programme « Qu'est-ce qu'on mange demain dans le bocage ? » portée par la Coop des Territoires, co-animé par Nourrir l'avenir et Bio en Normandie et soutenu par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Les cuisiniers de la cuisine centrale de L'Aigle et la cuisine de Rai ont ainsi participé au programme qui s'est achevé par deux jours de pratique. L'objectif est de tendre vers une cuisine 100% bio et locale dans les écoles. Pour cela les cuisiniers ont bénéficié de deux jours de formation pour approfondir leurs connaissances et comprendre les enjeux liés à une alimentation plus végétale. De leur côté, les enfants ont participé à un atelier de sensibilisation sur le bio et le gaspillage alimentaire.

En outre la cdc est désormais agréée par Agrimer sur le programme « Lait et fruits à l'école » qui lui permet de bénéficier d'une aide financière de l'Union européenne pour la distribution de produits sous les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : Label rouge, Agriculture biologique (AB), Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG).

**ORGANISATION :**

À 10 minutes de la reprise des cours, les enfants sont confiés à l'équipe enseignante, un moment crucial de transition entre le temps du repas et celui de l'apprentissage. C'est également le moment pour transmettre toute information pertinente aux enseignants, que ce soit au sujet d'un enfant reparti avec ses parents, d'une maladie ou d'une blessure, ou encore de tout problème de comportement observé.

Le service de restauration est assuré, en partie, par la cuisine centrale gérée par la CDC des pays de L'Aigle. Certains sites sont encore en autonomie pour la préparation des repas. Toutefois, tous les repas sont identiques sur l'ensemble des cantines (les menus sont élaborés avec l'assistance d'une diététicienne en commission menus).

**TARIFICATION**

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 (délibération du conseil communautaire du 27/06/24).

TRANCHES	QF	ACCUEIL DU MATIN OU DU SOIR	REPAS
<b>H</b>	H < 443 €	0,33 €	1,56 €
<b>G</b>	444 € < G < 623 €	0,43 €	2,41 €
<b>F</b>	624 € < F < 830 €	0,53 €	3,21 €
<b>E</b>	831 € < E < 1038 €	0,63 €	3,46 €
<b>D</b>	1039 € < D < 1246 €	0,73 €	3,71 €
<b>C</b>	1247 € < C < 1453 €	0,83 €	3,96 €
<b>B</b>	1454 € < B < 2076 €	0,93 €	4,21 €
<b>A</b>	A > 2077 €	1,03 €	4,46 €
<b>HC</b>	Hors CDC	1,13 €	5,16 €



# Loisirs

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

3 à 11 ans



Accueil de Loisirs de 4 à 14 ans



Offre disponible pour  
**27 % des enfants**



Répartition des places

34 % -6 ans  
66 % +6 ans



Mercredis et vacances

Toute l'année



**9 ALSH**

4 CDC  
2 Mairie de l'Aigle  
2 Associatifs  
1 Mairie d'Aube



## L'ACCUEIL DU MERCREDI ET L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'école privée Saint Jean est, associée au dispositif.

La communauté de commune des Pays de L'Aigle intègre au PEDT et plan mercredi les centre de loisirs du bois de la pierre ; l'accueil de loisirs Bulle d'air, l'accueil de loisirs de Aube ; Sport vacances et Rils'Adventure.

Le bois de la  
Pierre  
(BDLP)



Sport Vacances

ALSH des pays



ALSH de RAI

"BULLE D'AIR"



ALSH d'aube



RisL'Adventure



### Annexe 2 Détail des ALSH

## ORGANISATION MERCREDI ET OU VACANCES

Compétence	Nom	Equipe	Garderie du matin	Temps d'activité	Temps méridien	Temps d'activité	Garderie du soir
CDC des Pays de L'Aigle	Ferté Fesnel	Une directrice et deux animatrices	7h30-9h30	9h30-12h	12h-13h	13h-17h	17h-18h30
	Galleron	Une directrice, un adjoint de direction, et deux animatrices	7h30-9h30	9h30-12h	12h-13h	13h-17h	17h-18h30
	Mazeline	Un directeur, une adjointe, et deux animatrices	7h30-9h30	9h30-12h	12h-13h	13h-17h	17h-18h30
	Moulins la Marche	Une directrice et deux animatrices	7h30-9h30	9h30-12h	12h-13h	13h-17h	17h-18h30
Mairie de L'Aigle	BDLP	Une directrice et des vacataires	7h45-9h30	9h30-11h45	11h45-12h45	12h45-17h	17h-18h45
	Sport Vacances	Un directeur, un directeur adjoint, un intendant et 8 vacataires et 1 suppléants	7h45-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h	16-18h15
Association	Bulle d'Aire	Un directeur, une adjointe de direction, 4 amateurs.	7h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h

Mairie d'Aube	Aube	Une directrice, et des vacataires.	7h15-9h	9h-11h45	11h45-13h	13h-17h	17h18h15
Mairie de St Sulpice sur Risle	Risl'Aventure	Une Directrice, un animateur	8h-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-17h	17h-18h

## TARIFICATIONS

Les garderies des ALSH sont gratuites. La grande quantité de tranche de QF s'explique par la grande disparité des revenus des habitants du territoire des pays de L'Aigle et la volonté de profiter du service des accueils de loisirs en adoptant une tarification très progressive.

Les tarifications du bois de la pierre et de Bulle d'aire sont fixées respectivement par la mairie de L'Aigle et l'association.

Annexe 3 tarification des différents ALSH

## 5. PILOTAGE ET COORDINATION

### CONSTITUTION DU COPIL

- **M. SELLIER Jean** : Président de la CdC et du CIAS des Pays de L'Aigle, Maire de St-Sulpice-sur-Risle
- **Mme. HELLEUX Véronique** : Vice-présidente à l'éducation, Maire de Aube
- **M. VAN HOORNE Philippe** : Vice-président à l'économie, Maire de L'Aigle
- **Mme. LENÔTRE Nathalie** : Vice-présidente au social, Adjointe à la Mairie de L'Aigle
- **Mme. TOLDRE Camille** : Directrice du CIAS
- **M. DELAVALLEE Serge** : Vice-président au tourisme et à la culture, CdC des Pays de L'Aigle
- **Mme. CHAUVEL-TREPIER Sylvie** : Adjointe Mairie de L'Aigle, déléguée Sport, Jeunesse, Jumelage
- **M. MARIE Damien** : Président du centre de loisirs "Bulle d'air" à Rai
- **M. THOMPSON-COON Andrew** : Vice-président de l'association Bulle d'air à Rai

- **M. DEMONCHEAUX Didier** : Maire de Rai
- **M. STUMBOFF Richard** : Conseiller municipal de Moulins-la-Marche
- **M. BEAUFILS Jean Luc** : Vice-président au Sport, Maire d'Irai
- **M. LANGEVIN Bruno** : Maire délégué de Villers-en-Ouche
- **Mme. GALLARD Marion** : Conseillère technique CAF
- **M. PHILIPPE Benjamin** : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- **M. LACROIX Pierre** : Directeur général des services de la CDC des Pays de L'Aigle
- **Mme. NOËL Anita** : Directrice du service éducation de la CDC des Pays de L'Aigle
- **Mme. POULET Marina** : Responsable enfance de la CDC des Pays de L'Aigle

Chaque membre de ce comité de pilotage, assure le pilotage stratégique et l'évaluation globale du PEDT. Il regroupe des élus, des représentants des institutions partenaires (CAF, Éducation nationale, DSDEN, MSA, etc.), et des acteurs éducatifs locaux. Son rôle est de veiller à la cohérence des orientations du projet avec les besoins des enfants et des familles, d'évaluer l'impact des actions mises en place et d'ajuster, si nécessaire, les grandes lignes du projet.

## CONSTITUTION DU COMITE DE SUIVI

<b>Madame</b>	<b>Madame</b>	<b>Monsieur</b>	M	M	<b>Madame</b>
<b>BONTEMPS</b>	<b>LEMOINE</b>	<b>CHEMIN</b>			<b>BRECHET Margot</b>
<b>Helene</b>	<b>Valérie</b>	<b>Tommy</b>	Référente	Référent	
			famille du	Santé du	Chargée de la
Coordnatrice	Chargée de	Directeur du	Pole	CIAS	contractualisation
pédagogique à la	coopération	Pôle Animation	animation		et du service
CDC	CTG de la CAF	Social du CIAS	Sociale du		transition
	au CIAS		CIAS		écologique de la
					CDC

Le comité de suivi par ses fonctions sera vigilant et attentif aux différents éléments de mise en œuvre et de bon déroulement du PEDT afin de garantir aux enfants une offre de qualité leur permettant de grandir et évoluer dans de bonnes conditions.

## CONSTITUTION DU COMITE TECHNIQUE

- **Mme. AZOULAY Isabelle** : Directrice de l'école des Aspres
- **Mme. BRIZARD Marie-Luc** : Directrice de l'école de Villers en Ouche
- **Mme. CHARLES Carole** : Directrice de l'école de la Ribambelle
- **M. CHOUPEAUX Yann** : Directeur de l'école de Moulins La Marche
- **Mme. DECAP Valentine** : Directrice de l'école de Saint Michel Thubeuf
- **Mme. DUVAL Hélène** : Directrice de l'école de Saint Ouen sur Iton
- **Mme. EON Stéphanie** : Directrice de l'école de Galleron
- **Mme. GANIVET Christelle** : Directrice de l'école de Crulai
- **Mme. GUINOT Amélie** : Directrice de l'école de Victor Hugo
- **Mme. HERAULT Françoise** : Directrice de l'école de Mazeline
- **Mme. HIESSE Valérie** : Directrice de l'école ST Jean à l'Aigle
- **Mme. HIVER Karine** : Directrice (par intérim) de l'école de Rai
- **Mme. LAPIE Caroline** : Directrice de l'école de Saint Martin d'Ecubeii
- **Mme. LE JEANNE Morgane** : Directrice de l'école de Chandai
- **M. LEYZOUR Jérôme** : Directeur de l'école d'Ecorcei
- **Mme. LUET Sophie** : Directrice de l'école de Gauville
- **Mme. MAINGUET Suzanne** : Directrice de l'école de Saint Sulpice sur Risle
- **Mme. MALARD Fabienne** : Directrice de l'école de Saint Symphorien des Bruyères
- **Mme. PEROD Mathilde** : Directrice de l'école de la Ferté Fresnel
- **Mme. TRINCOT Aude** : Directrice des écoles de Aube
- **Mme. VERVERKEN Camille** : Directrice de l'école de Saint Evroult Notre Dame des Bois
- **Mme. BERTRAND Annie** : Directrice de l'ALSH de Aube
- **Mme. CAPLIEZ-BAMAS Laetitia** : Adjointe de direction à l'ALSH de Mazeline
- **Mme. CARABY Aurianne** : Directrice de l'ALSH de la Ferté Fresnel
- **M. CAVALLARO Lorenzo** : Directeur de l'ALSH de Bulle d'Air à Rai

- **M. DUPONT Hugo** : Directeur de la MJC
- **M. FELDHOFFER Thomas** : Directeur de l'ALSH de Mazeline
- **Mme. GAUTIER Cécile** : Directrice de l'ALSH du Bois de la Pierre
- **M. GIRAD David** : Directeur de Sports Vacances
- **Mme. HERENT Vanessa** : Directrice de l'ALSH de Moulins la Marche
- **Mme. JOUANNET Sandrine** : Directrice de l'ALSH de Galleron
- **M. MARRE Julien** : Directeur de Risle Aventure
- **Mme. LOINARD Esmeralda** : Adjointe de direction à l'ALSH de Bulle d'Aire
- **Mme. COCARD Virginie** : Conseillère pédagogique de la circonscription d'Education Physique et Sportive
- **Mme. GALLARD Marion** : Conseillère technique CAF
- **Mme. GUILLEMIN Delphine** : Conseillère pédagogique académique
- **M. LEPELLETIER Arthur** : Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse SDJES
- **M. PHILIPPE Benjamin** : Inspecteur de l'Education Nationale
- **Mme. TEXIER Anne-Laure** : Conseillère technique MSA
- **M. BOURGOUIN Valéry** : Directeur du service tourisme et présence culturelle
- **Mme. SIFI Lucile** : Chargée de mission promotion culturelle
- **M. BARCO Grégory** : Directeur des affaires culturelles de la ville de L'Aigle
- **Mme. LE GALL-PARMENTIER Ingrid** : Directrice de l'école de musique
- **Mme. DELAVIGNE Laetitia** : Coordinatrice de l'espace de vie sociale itinérant AESIA du PAS
- **Mme. BOURGEOIS Gaëlle** : Coordinatrice CTG petite enfance

Le comité des techniciens est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du PEDT et de la coordination des actions éducatives sur le terrain. Ce comité veille à la cohérence des pratiques éducatives, assure le suivi des actions et identifie les besoins concrets rencontrés par les acteurs de terrain. Il propose des ajustements et des solutions pour améliorer l'offre éducative et son articulation avec les temps scolaires et périscolaires.

## COORDINATRICE DU PEDT

➤ **Hélène Bontemps**, SERVICE EDUCATION



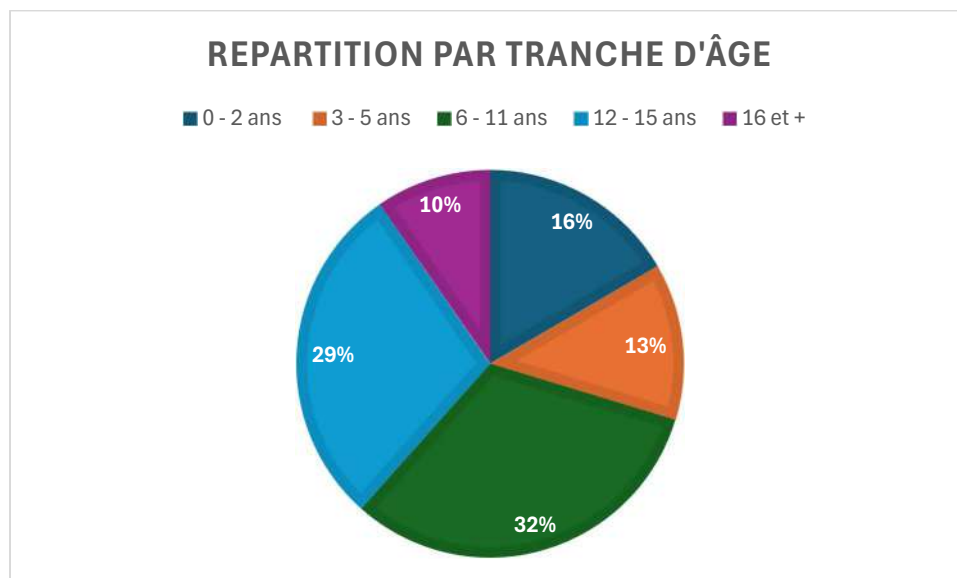
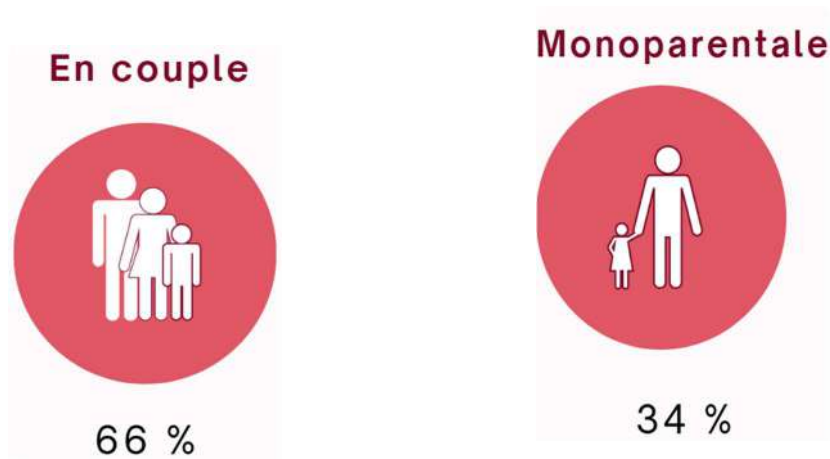
1 place du Parc – 61300 L'AIGLE

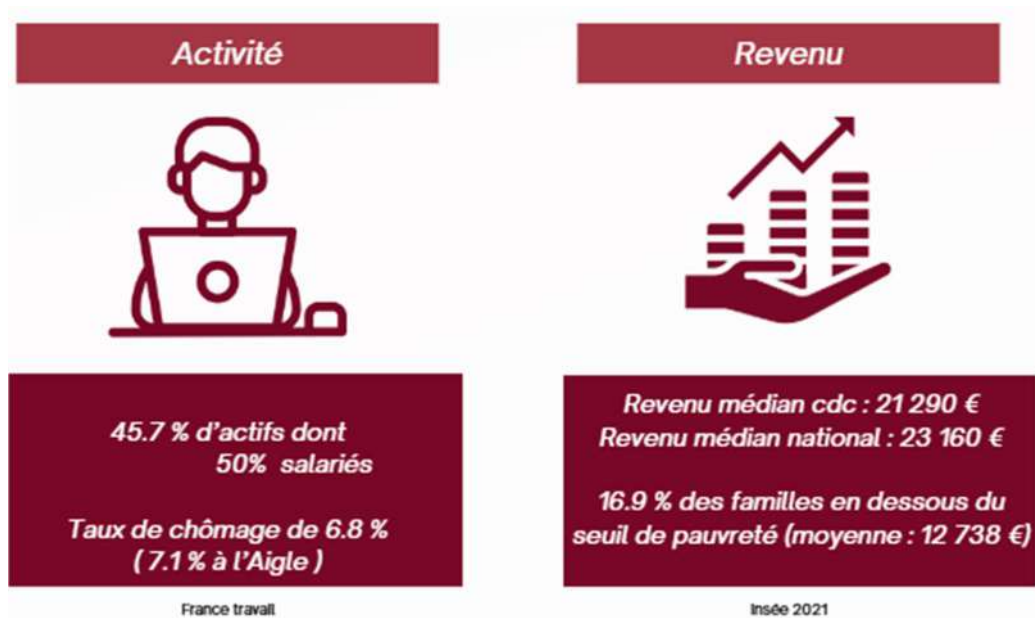
Tél : **02.33.81.12.96** / Portable : **06.13.54.79.94**

## 6. DIAGNOSTIC :

### COMPOSITION DES MENAGES DU TERRITOIRE :

- 2308 familles et 4601 enfants.





## LA POPULATION FRAGILISE

La ville de L'Aigle dispose d'un quartier prioritaire, quartier de La Madeleine classé comme quartier prioritaire. Une attention particulière est également apportée aux quartiers de Mériel et de l'Horloge. En effet, les taux de familles monoparentales y sont plus élevés, atteignant 22% pour le quartier de La Madeleine. Les familles et parents y sont parfois illettrés ou ont des difficultés à parler le français, communiquant souvent dans leurs langues maternelles. Cela pose un problème pour le suivi des enfants à l'école ou en ALSH. Les territoires de Aube, Rai, et La Ferté-en-Ouche sont également fragilisés par une population en situation de précarité. Cette situation touche de nombreux enfants, nécessitant une intervention ciblée pour améliorer leur suivi éducatif et social.

## LA SANTE

La santé s'aborde sous plusieurs axes.

### LA SANTE PSYCHOLOGIQUE ET MORALE

L'enjeu de la relation « parents-enfants » a été jugée primordiale par les professionnels et accompagnants du territoire. D'autres problèmes psychologiques sont également pointés du doigt par les professionnels de santé. Le territoire se trouve dans une zone de désert médical. Il est primordial, pour améliorer la vie globale

des enfants, de construire un environnement favorable à l'épanouissement physique et psychologique de la jeune population.

---

## LA SANTE PHYSIQUE

La pratique d'activités physiques régulières, l'adoption d'une alimentation équilibrée et la valorisation d'un environnement enrichissant sont des priorités. La nutrition est au cœur du défi de la santé des enfants du territoire. En effet, la lutte contre la sédentarité et l'obésité des enfants, (l'IFOP), concerne 15% des jeunes. La Normandie est la troisième région française la plus impactée par ce problème de santé.

---

## LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Les études de l'ARS ont démontré que les enfants surexposés aux écrans développent des troubles de la vision et du sommeil. Cela a une incidence sur leur santé mentale en favorisant l'anxiété et la dépression et entraîne un déficit de l'attention et l'accroissement du stress. Le comportement en est affecté avec des tendances agressives dues à la dépendance. Passer beaucoup de temps sur les écrans entraîne un isolement social et un déficit du développement des compétences psychosociales. Cette addiction entraîne une diminution des performances scolaires et également des retards de langage.

# Santé

Promotion de la santé



01

## Nutrition

15 % d'enfants atteints d'obésité

L'Orne est le Département où la prévalence de personnes en situation d'obésité est la plus forte

(ARS)



## Addictions

Surexposition aux écrans dès le plus jeune âge

(Sondage Ifop)

Expérimentation avant l'entrée en 6ème

Tabac 3.3 % et alcool : 44 %

(OR2S)

02



03

## Bien Être

Facteurs de l'état de santé : 40% liés au comportement/environnement.

La relation "parents-enfants" est jugée comme centrale sur le sujet de la santé mentale, des addictions, de la nutrition et des activités physiques.

(ARS)



## LA PARENTALITE

La parentalité dans certains quartiers de la ville de L'Aigle et certaines communes rurales est confrontée à plusieurs défis.

Le public est fragilisé par les démarches administratives, notamment en raison de l'illettrisme et des difficultés à compléter les dossiers administratifs et d'inscription. De nombreux enfants sont présents en structures d'accueil toute la semaine, quelles que soient les situations professionnelles des parents. Certains parents, se sentant dépassés ou ne mesurant pas pleinement leur rôle de parent, préfèrent confier leurs enfants à la crèche, estimant qu'ils sont "trop difficiles" à gérer. Cela entraîne une fatigue notable chez les enfants.

Cependant, on observe une évolution vers une répartition plus équitable des responsabilités parentales, avec une implication croissante des pères dans la prise en charge de l'éducation et du quotidien des enfants.

Ces données sont le fruit de l'évaluation du Pôle Animation Sociale de L'Aigle.

## BESOINS IDENTIFIES DU TERRITOIRE

- Soutien et accompagnement à la parentalité
- Favoriser un environnement épanouit
- Permettre la mobilité pour ouvrir les possibilités de découverte

### SWOT :

	Opportunité	Faiblesse
Externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité croissante du territoire pour les jeunes familles post-COVID (nouvelles populations)</li> <li>• Soutien national aux projets liés à l'inclusion et au développement durable (JOP, fonds spécifiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement géographique de certaines communes rurales, rendant difficile l'accès aux services et activités éducatives</li> <li>• Évolutions des attentes des familles (horaires atypiques, diversité des activités) peuvent surpasser les capacités actuelles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation accrue des familles à la parentalité et aux enjeux éducatifs (post-COVID)</li> <li>• Opportunités de financement pour des projets innovants (mobilité, inclusion, transition écologique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de pauvreté élevé pouvant limiter la participation des enfants et familles aux activités</li> <li>• Manque de personnels qualifiés dans le secteur de l'animation et de l'éducation</li> </ul>
Interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre éducative existante variée (ALSH, CLAS, LAEP, activités culturelles et sportives)</li> <li>• Engagement des acteurs locaux (associations, Mission Locale, structures sportives et culturelles)</li> <li>• Réussites dans les actions liées à la parentalité (LAEP, ateliers parents-enfants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de coordination centralisée, limitant la mise en synergie des actions</li> <li>• Peu de lien entre projet périscolaire et projet d'école.</li> <li>• Inégalités dans l'accès aux activités selon les zones rurales (mobilité insuffisante)</li> <li>• Manque d'évaluation structurée des actions, rendant difficile la mesure de leur impact</li> <li>• Offre limitée pour les adolescents et jeunes adultes (12-25 ans), notamment sur la mobilité et l'insertion sociale</li> </ul>

- **Forces à valoriser** : L'offre éducative et les dispositifs inclusifs constituent des points solides. Ils peuvent être amplifiés par une meilleure coordination et des partenariats élargis.
- **Faiblesses à corriger** : Il est essentiel de remédier au manque de pilotage et d'évaluation, ainsi qu'à la fragmentation des actions périscolaires par rapport au projet éducatif global.
- **Opportunités à saisir** : Les nouvelles dynamiques familiales et les financements liés à des thématiques actuelles (durabilité, inclusion) doivent être intégrés dans la planification du PEDT.
- **Menaces à anticiper** : L'isolement géographique et les contraintes socio-économiques nécessitent des réponses adaptées, comme la mutualisation des transports ou des aides financières ciblées.

## 7. PARTENARIATS

Partenaires institutionnels :	Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éducation nationale, représentée par l'inspecteur académique et les directeurs d'école</li> <li>• SDJES</li> <li>• CAF orne</li> <li>• MSA orne</li> <li>• ARS Normandie</li> <li>• Conseil départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CDC des pays de l'aigle</li> <li>• CIAS des pays de l'aigle</li> <li>• Ville de l'aigle</li> <li>• Commune de Rai</li> <li>• Commune de Aube</li> <li>• Commune de Saint Sulpice sur Risle</li> </ul>
Partenaires associatifs :	Représentants de la population
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les APE</li> <li>• Les structures d'animations</li> <li>• Associations culturelles et sportives</li> <li>• L'école de musique de L'Aigle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les représentants légaux des enfants</li> <li>• Les enfants</li> </ul>

## LES ENJEUX DU PARTENARIAT

### ENJEUX LIES AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

#### COLLECTIVITES (CDC, CIAS, COMMUNES)

- **Cohérence territoriale** : Harmoniser les actions éducatives sur tout le territoire, en tenant compte des spécificités de chaque commune (urbaines ou rurales).
- **Mutualisation des moyens** : Mettre en commun les ressources (locaux, transports, équipements) pour garantir une équité d'accès aux services éducatifs, notamment dans les zones rurales.

---

## ÉDUCATION NATIONALE

- **Continuité éducative** : Renforcer les passerelles entre les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires pour une approche éducative globale.
- **Dialogue avec les écoles** : Assurer une coordination étroite entre les enseignants et les équipes d'animation pour intégrer les activités périscolaires dans le projet d'école.

---

## CAF, MSA, ET ARS

- **Soutien aux projets innovants** : Collaborer pour financer des initiatives liées à la parentalité, la santé mentale, et l'inclusion.
- **Promotion du bien-être** : Mettre en place des actions de sensibilisation à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes.

---

## CONSEIL DEPARTEMENTAL ET SDJES

- **Expertise éducative et sportive** : Mobiliser le SDJES pour renforcer les projets autour du sport, de la citoyenneté, et des valeurs éducatives.
- **Accompagnement administratif** : Bénéficier du soutien technique et administratif pour structurer et évaluer les actions du PEDT.

---

## ENJEUX LIÉS AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS

---

### ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET APE

- **Diversification de l'offre** : Enrichir les activités éducatives avec des projets culturels, sportifs, ou artistiques portés par des associations locales.
- **Mobilisation de bénévoles** : Encourager l'engagement des associations pour assurer une présence active dans les projets du PEDT.
- **Valorisation des initiatives locales** : Faire connaître et soutenir les associations qui proposent des actions alignées avec les objectifs du PEDT.

---

## ÉCOLE DE MUSIQUE ET AUTRES STRUCTURES D'ANIMATION

- **Accès à la culture** : Collaborer avec l'école de musique et les structures locales pour promouvoir l'accès à des pratiques artistiques et culturelles.
- **Éducation à la créativité** : Renforcer les ateliers de musique, théâtre, arts plastiques pour stimuler l'expression personnelle des enfants.

---

### Représentants de la population

- **Participation des familles** : Associer les parents dans la co-construction des projets pour garantir leur adhésion et répondre aux besoins spécifiques des enfants.
- **Prise en compte de la parole des enfants** : Inclure les enfants dans la conception des activités pour favoriser leur engagement et leur appropriation aux projets.

Les partenariats constituent un pilier fondamental du PEDT 2025-2028, permettant de garantir une offre éducative cohérente et inclusive. Les collectivités, en collaboration avec l'Éducation nationale, la CAF, la MSA, et les associations locales, œuvreront ensemble pour répondre aux besoins des enfants et des familles. La mutualisation des moyens, l'enrichissement des activités, et la participation des parents et des enfants sont autant de leviers pour atteindre les objectifs fixés.

## 8. LE PROJET

### PROBLEMATIQUE

Assurer un accompagnement d'un parcours éducatif cohérent et enrichissant pour chaque enfant du territoire.

---

### CONSTATS :

- Les enfants du territoire ont des besoins variés et évolutifs selon leur âge, leur milieu familial, leur cadre de vie et leurs aspirations.
- Les différents temps éducatifs (scolaires, périscolaires, extrascolaires) ne sont pas toujours articulés de manière optimale, ce qui peut engendrer des ruptures dans le parcours éducatif.

- Les acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, associations, familles) ne disposent pas toujours des moyens ou des espaces de concertation pour garantir une cohérence dans leurs interventions.

---

## ENJEUX IDENTIFIES :

1. **Favoriser la cohérence éducative** : Assurer une continuité entre les différents temps et lieux éducatifs pour éviter les ruptures et permettre à chaque enfant de trouver un fil conducteur dans ses apprentissages et découvertes.
2. **Promouvoir l'équité territoriale** : Garantir l'accès à une offre éducative riche et diversifiée pour tous les enfants, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural.
3. **Renforcer la collaboration entre les acteurs** : Créer des espaces de dialogue et de coordination entre les différents professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs) et les familles pour favoriser une vision partagée des besoins et objectifs.
4. **Valoriser les valeurs locales** : Ancrer les actions éducatives dans les valeurs et spécificités du territoire des Pays de L'Aigle, notamment en mettant en avant le vivre-ensemble, l'autonomie, la découverte culturelle et le respect de l'environnement.

---

## EXEMPLES D'ACTIONS CONCRETES :

- **Renforcer l'accompagnement à la parentalité** :
  - Proposer des moments d'échange informels comme des cafés-parents ou des ateliers participatifs.
  - Recentrer les parents dans leur rôle en valorisant leur implication et en simplifiant l'accès aux services.
- **Établir un lien de confiance entre professionnels et familles** :
  - Créer un guichet unique pour simplifier les démarches administratives et présenter les services disponibles de 0 à 25 ans.
  - Organiser des commissions de coordination interprofessionnelles pour harmoniser les pratiques et discours.
- **Valoriser le livret des familles** :
  - Distribuer un document clair et attractif présentant les ressources disponibles et les valeurs de l'accompagnement.

- Organiser des événements de rue ou en plein air pour favoriser les rencontres entre familles et professionnels.
- **Promouvoir des valeurs communes :**
  - Participer à des programmes comme le PSFP (Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité).
  - Intégrer des thématiques transversales comme le respect de l'environnement et la découverte culturelle dans les activités.

---

## OBJECTIFS :

- Développer des outils et pratiques favorisant la continuité éducative, notamment au travers des projets partagés comme le Plan Mercredi.
- Accompagner les équipes dans une montée en compétences pour mieux répondre aux attentes des familles et des enfants.
- Renforcer les partenariats pour mutualiser les ressources et favoriser l'innovation dans les pratiques éducatives.

En résumé, ce projet vise à poser les bases d'un projet collectif, ambitieux et ancré dans la réalité du territoire. Elle appelle à une mobilisation coordonnée pour garantir à chaque enfant un accompagnement adapté, enrichissant et porteur de sens.

## CONSTRUCTION DU PROJET

Le 16 septembre 2024, le comité de pilotage (COFIL) s'est réuni afin de dresser le bilan du PEDT 2022-2025 et d'établir les grandes orientations du futur PEDT 2025-2028. À travers un atelier de réflexion, les élus ont identifié cinq axes stratégiques prioritaires :

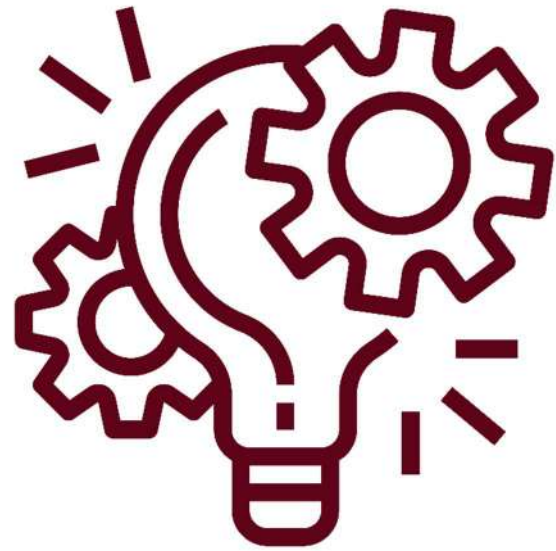
- Le renforcement de l'accompagnement à la parentalité
- Le développement du vivre-ensemble et de l'inclusion
- La formation des professionnels
- L'enrichissement de l'offre culturelle, sportive et environnementale
- La coordination des acteurs éducatifs

Ces axes ont constitué la base de travail transmise au comité des techniciens.

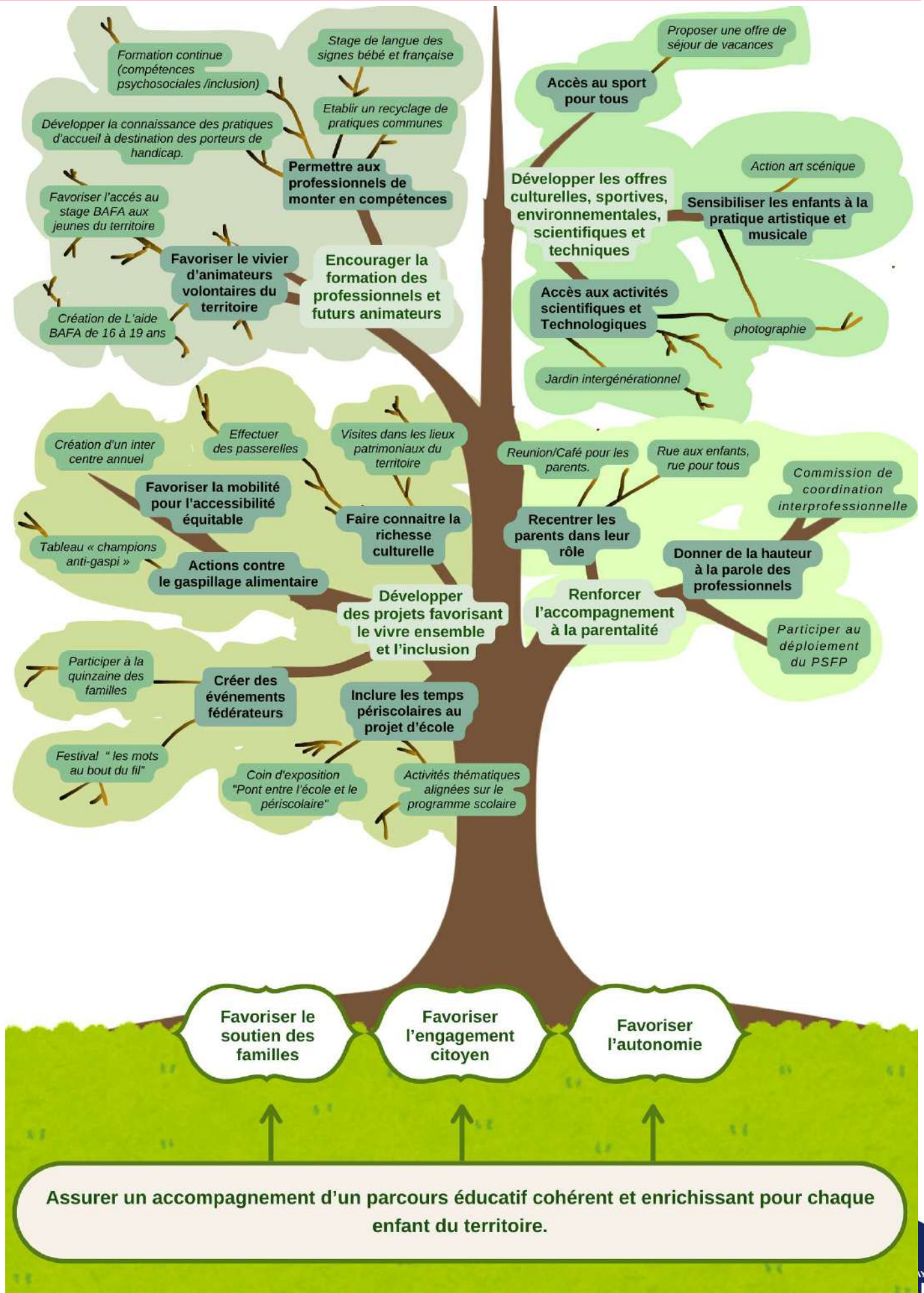
Le 4 octobre 2024, le comité des techniciens (COTECH) a approfondi ces axes en définissant des objectifs opérationnels et des actions concrètes à travers un atelier de type « World Café ». Les participants, répartis

en groupes thématiques, ont conçu des propositions adaptées aux réalités du terrain et aux besoins des enfants et des familles du territoire. Cette réflexion collective a permis d'aboutir à un arbre à projets, structurant de manière claire et cohérente les actions à mettre en œuvre. Cet outil sert désormais de guide pour le déploiement du PEDT, garantissant une coordination efficace entre les acteurs et une réponse adaptée aux enjeux éducatifs du territoire.

Grâce à ces deux réunions complémentaires, le PEDT 2025-2028 repose sur une démarche participative, favorisant la concertation entre élus, professionnels et partenaires, pour une politique éducative locale structurée.



# ARBRE A PROJETS



## ANALYSE DU PROJET

Spécifique	Mesurable	Atteignable	Réaliste	Temporel
✓ oui	✓ Fiche évaluation	✓ oui	✓ oui	✓ 4 ans

## ECHEANCIER

D'ici un an : Lancer les bases et des actions pilotes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer des actions intergénérationnelles</b> : Tester une première action pilote pour établir un modèle reproductible.</li> <li>• <b>Faire vivre le jardin partagé</b> : Créer et organiser l'espace, mais planifier l'utilisation sur plusieurs années.</li> <li>• <b>Développer des actions d'activités scéniques et photographiques</b> : Mettre en œuvre une action pilote.</li> </ul>
D'ici deux ans : Structurer et étendre les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer des actions intergénérationnelles</b> : Atteindre 3 actions annuelles en s'appuyant sur les résultats de l'année 1.</li> <li>• <b>Créer des actions autour du patrimoine</b> : Développer un parcours de découverte sur plusieurs écoles et lieux phares.</li> <li>• <b>Renforcer les séjours de vacances</b> : Proposer une semaine pour tous les enfants, en élargissant la communication.</li> </ul>
D'ici trois ans : Généraliser et approfondir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer des outils et actions "antigaspi"</b> : Viser une réduction de 25 % du gaspillage cette année.</li> <li>• <b>Continuer à structurer les séjours de vacances</b> : pour un plus grand nombre d'enfants.</li> </ul>
D'ici 4 ans : Pérenniser et mesurer les impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer un festival annuel</b> : Lancer un événement basé sur les réussites des années précédentes.</li> <li>• <b>Accompagner et valoriser le BAFA</b> : Identifier un jeune par entité et mettre en place un suivi structuré.</li> <li>• <b>Créer des outils et actions "antigaspi"</b> : Atteindre l'objectif global de 50 % de réduction du gaspillage.</li> <li>• <b>Organiser un bilan global des actions du PEDT</b> : Évaluer les résultats et établir des recommandations pour l'avenir.</li> </ul>

- Répartition équilibrée : Les actions sont réparties sur 4 ans pour éviter une surcharge.
- Approche progressive : Les actions commencent par des pilotes ou des tests avant une généralisation.
- Évaluation continue : Chaque année permet d'ajuster les actions en fonction des retours.

---

## ACTIONS MENEES TOUT AU LONG DE L'ANNEE

Les actions suivantes sont déployées en filigrane, tout au long de l'année, à l'échelle de chaque école et centre de loisirs :

- **Créer du lien entre les temps scolaires et périscolaires** : favoriser la continuité éducative et la coopération entre ces temps.
- **Créer des actions parents/enfants** : organiser des ateliers ou événements tests sur des territoires ciblés avant une généralisation à plus grande échelle.
- **Éveiller les consciences à la nécessité de préserver l'eau** : sensibiliser à travers des projets scolaires et périscolaires intégrés.

---

## ACTIONS EN LIEN AVEC LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP)

- **Garantir à chaque enfant un parcours "savoir rouler et savoir nager"** : ces deux actions sont soutenues par le Ministère de l'Éducation nationale et relèvent de notre collectivité, sous l'égide de la DSDEN. Le PEDT a identifié ces initiatives comme complémentaires à ses valeurs et les soutient activement.

## MOBILITE DES ENFANTS

Les élus et techniciens sont pleinement conscients de l'importance de mettre en place un réseau de mobilité pour les enfants. Toutefois, cette tâche rencontre actuellement de nombreux obstacles, rendant difficile sa réalisation à court ou moyen terme.

## REACTUALISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Un plan de réactualisation des pratiques sera mis en place pour les 141 agents du service Éducation de la collectivité. Ce plan vise à renforcer les compétences et harmoniser les pratiques au sein des équipes.

Le PEDT s'articule autour d'autres dispositifs, avec des orientations transversales pour s'inscrire dans une stratégie globale et cohérente :

1. Politique de la ville
2. La convention territoriale globale des services aux familles
3. Le contrat local de santé
4. Le réseau territorial de la promotion de la santé
5. La charte territoriale des solidarités avec les aînés

## MENEUR DE PROJET

Plusieurs groupes de travail sont constitués. Chaque groupe est formé d'un pilote et d'acteurs opérationnels.

### Être Pilote

- **Organisation et animation** : Planifier et organiser les temps de travail nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Animer les réunions pour garantir une dynamique constructive et collaborative.
- **Coordination** : Assurer un rôle de lien entre le groupe de travail et le Comité de suivi pour transmettre les informations clés, les avancées et les besoins.
- **Participation stratégique** : Participer aux réunions du CoTECH (une fois par an) afin de contribuer aux ajustements et à l'évaluation du projet.

Tout pilote sera en duo avec un Co-Pilote afin d'assurer une continuité si besoin.

### Être Acteur Opérationnel

- **Participation active** : S'impliquer dans les temps de travail collectifs et contribuer directement à la mise en œuvre des actions définies.
- **Évaluation** : Compléter les grilles d'évaluation pour assurer un suivi et permettre une analyse des résultats obtenus.

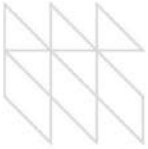
---

## CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL :

### **RAPPEL IMPORTANT :**

Dans ce document sont détaillées des actions à résonances territoriales et collaboratives. Il est évident que chaque signataire du PEDT mettant en place une action de manière individuelle est ciblée sur une école, alsh, sera soutenu. Cette action sera répertoriée et fera l'objet d'une évaluation et sera intégrée au bilan final. La volonté de ce document est de traduire des actions fards, des objectifs de réalisation commune qui touchera le plus grand nombre.

Axe	Action	Pilote	Co-pilote	Acteur opérationnel
<b>Développer des projets favorisant le vivre ensemble et l'inclusion</b>	Créer un festival	BONTEMPS Hélène	SIFI Lucile	FELDHOFER Thomas DUPONT Hugo TRINCOT Aude BARCO Grégory Le GALL-PARMENTIER Ingrid
	Mettre en valeur le patrimoine dans le parcours de l'enfant	SIFI Lucile	TRINCOT Aude	VERVERKEN Camille JOUANNET Sandrine PEROD Mathilde HERENT Vanessa
	Créer des outils et actions "antigaspi"	TWAROG Mélanie	BOURGEOIS Gaëlle	PEROD Mathilde CHARLE Carole HERENT Vanessa
<b>Encourager la formation des professionnels et futurs animateurs</b>	Accompagner et valoriser le BAFA dès 16 ans	GAUTIER Cécile	BAMAS Laetitia	Marina POULET JOUANNET Sandrine GIRARD David CAVALLARO Lorenzo
	Permettre des initiations à la langue des signes	BONTEMPS Hélène	CHARLE Carole	CHEMIN Tomy TWAROG Mélanie TRINCOT Aude
<b>Développer les offres culturelles, sportives, environnementales, scientifiques et techniques</b>	Développer des actions d'activité scénique et photographique	BARCO Grégory	SIFI Lucile	FELDHOFER Thomas GAUTIER Cécile Le GALL-PARMENTIER Ingrid CAVALLARO Lorenzo
	Permettre aux enfants de participer à des séjours de vacances	BONTEMPS Hélène	BAMAS Laetitia	DUPONT Hugo TWAROG Mélanie SIFI Lucile
	Faire vivre le jardin partagé	JOUANNET Sandrine	FELDHOFER Thomas	VERVERKEN Camille CHARLE Carole DELAVIGNE Laetitia TWAROG Mélanie



# Suivi et évaluation

2024

## Phase de Démarrage

- **16 septembre** : Réunion de lancement (COFIL)
- **14 octobre** : Réunion techniciens pour les préparatifs

2025

## Communication et lancement

- **10 Mars** : Restitution et validations du COFIL
- **28 Mars** : Validations du conseil communautaire
- **22 Avril** : 1er Réunion des Pilotes et Co-Pilote
- **Septembre** : Déploiement des actions
- **13 octobre** : Réunion techniciens

2026

## Structuration

- **Juin** : Bilan de la 1ère année (Comité de Suivi)
- **Septembre** : COFIL pour ajustement
- **12 octobre** : Réunion techniciens - ajustement

2027

## Approfondir

- **Juin** : Bilan de la 2ème année et projection
- **Septembre** : COFIL - ajustement
- **11 octobre** : Réunion techniciens - ajustement

2028

## Synthèse et Perspectives

- **Avril** : Bilan de la 3ème année
- **Mai / Juin** : COFIL - projection des futures actions
- **9 octobre** : Réunion bilan final et projection



## 9.COMMUNICATION

### OBJECTIFS

Informer

Sensibiliser

Mobiliser

Valoriser

### MESSAGES CLES

Le PEDT, un projet collectif pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

### MOYENS ET OUTILS DE COMMUNICATION

- **Papier :**
  - Plaquette de présentation du PEDT
  - Affiches dans les écoles, mairies, centres de loisirs, et lieux publics
  - Livret pour les familles présentant les activités, valeurs, et partenaires
- **Numérique :**
  - Page dédiée sur le site internet de la CDC des Pays de L'Aigle
  - Publications régulières sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- **Événementiel :**
  - Réunions publiques et portes ouvertes dans les ALSH

## ACTIONS DE SENSIBILISATION

- **Familles :**
  - Organisation de "cafés-parents" pour présenter le PEDT et recueillir leurs attentes
- **Enfants :**
  - Ateliers participatifs pour recueillir leurs idées sur les activités éducatives
  - Jeux éducatifs autour des valeurs du PEDT (inclusion, autonomie)
- **Professionnels :**
  - Réunions de coordination régulières pour partager les pratiques
  - Formations spécifiques pour aligner les actions sur les valeurs du PEDT

## 10.EVALUATION :

### MODE D'EVALUATION

Par les enfants : questionnaires, débats mouvent, votes.

Par les parents : questionnaires, café des parents.

Par Le Cotech : Fiches d'évaluation.

Par le Copil et élus : Réunions annuelle.

## CRITERES ET INDICATEURS :

---

### 1. CREER DES ACTIONS INTERGENERATIONNELLES

- **Objectif** : Favoriser le lien social entre générations.
- **Critères** :
  - Nombre d'activités réalisées.
  - Diversité des participants (âge, origine sociale).
  - Satisfaction des participants.
- **Indicateurs** :
  - Minimum 3 actions/an.
  - Présence d'au moins 10 participants par action, dont 30 % de seniors.
  - Taux de satisfaction de 80 % dans les retours des questionnaires.

---

### 2. ACCOMPAGNER ET VALORISER LE BAFA DES 16 ANS

- **Objectif** : Encourager les jeunes à s'engager dans l'animation.
- **Critères** :
  - Nombre de jeunes inscrits.
  - Taux de réussite au BAFA.
  - Suivi des jeunes dans leurs premières expériences.
- **Indicateurs** :
  - Inscription d'au moins 10 jeunes/an.
  - Taux de réussite supérieur à 75 %.
  - 50 % des diplômés engagés dans les ALSH locaux dans l'année suivant leur certification.

---

### 3. CREER UN FESTIVAL

- **Objectif** : Fédérer le territoire autour d'un événement culturel ou éducatif.
- **Critères** :
  - Fréquentation du festival.
  - Nombre d'activités ou ateliers proposés.
  - Retour des participants et des partenaires.
- **Indicateurs** :
  - Participation d'au moins 300 personnes.
  - Organisation de 10 ateliers ou animations.
  - Taux de satisfaction de 85 % dans les retours des participants.

---

### 4. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DANS LE PARCOURS DE L'ENFANT

- **Objectif** : Transmettre la richesse culturelle et naturelle du territoire.
- **Critères** :
  - Nombre d'activités en lien avec le patrimoine.
  - Implication des écoles et des familles.
  - Feedback des participants.
- **Indicateurs** :
  - 5 actions/an (visites, ateliers, etc.).
  - Participation de 50 % des écoles du territoire.
  - Satisfaction générale de 80 %.

---

### 5. DEVELOPPER DES ACTIONS D'ACTIVITE SCENIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE

- **Objectif** : Favoriser l'expression artistique et la confiance en soi.
- **Critères** :
  - Participation des enfants.
  - Qualité des productions (pièces, expositions).
  - Retour des enfants et des familles.
- **Indicateurs** :
  - Participation d'au moins 50 enfants/an.
  - Organisation de 2 spectacles ou expositions/an.
  - 80 % des participants déclarent avoir apprécié.

---

## 6. PERMETTRE AUX ENFANTS DE PARTICIPER A DES SEJOURS DE VACANCES

- **Objectif** : Favoriser l'autonomie et la vie en collectivité.
- **Critères** :
  - Nombre d'enfants participant aux séjours.
  - Accessibilité financière des séjours.
  - Retours des enfants et des familles.
- **Indicateurs** :
  - Participation de 50 enfants/an.
  - Proposition d'une grille tarifaire solidaire.
  - 90 % de satisfaction dans les retours.

---

## 7. CREER DES OUTILS ET ACTIONS "ANTIGASPI"

- **Objectif** : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage.
- **Critères** :
  - Nombre d'outils développés.
  - Nombre d'actions réalisées (ateliers, interventions...).
  - Sensibilisation effective du public.
- **Indicateurs** :
  - Création de 2 outils/an (livrets, affiches...).
  - Organisation de 5 actions/an.
  - Participation de 150 enfants et familles.

---

## 8. FAIRE VIVRE LE JARDIN PARTAGE

- **Objectif** : Créer un espace de rencontre et de sensibilisation autour de la nature.
- **Critères** :
  - Utilisation régulière du jardin.
  - Nombre d'ateliers et d'animations.
  - Implication des enfants et des familles.
- **Indicateurs** :
  - 10 ateliers/an.
  - Participation de 50 personnes/an (dont 30 % de familles).
  - Récolte de 80 % des légumes produits.

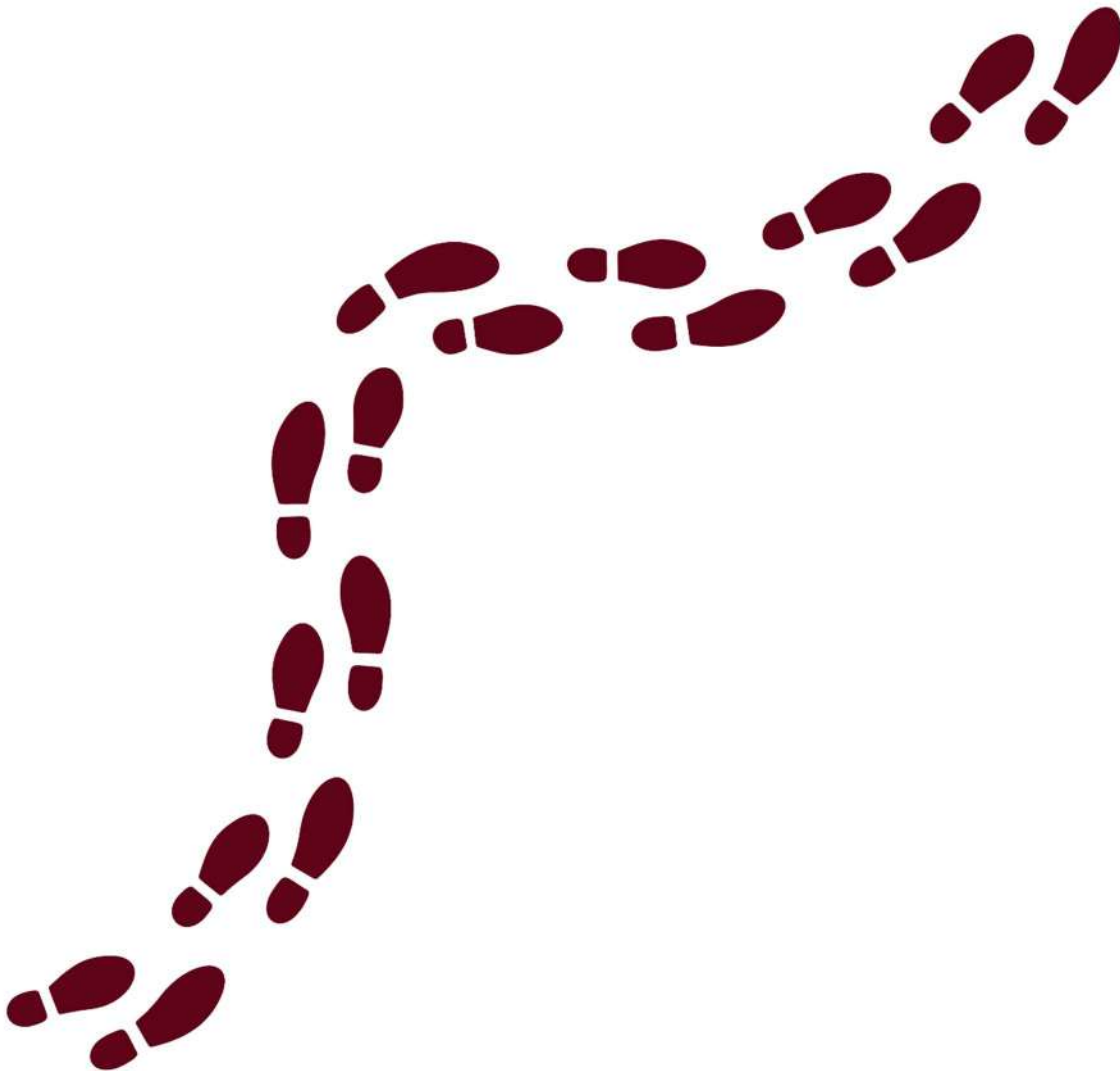
**ÉTAPES CLES ET POINTS DE REPÈRE :**

Démarrage et Préparatifs (2024) : Réunions deancements avec COPIL et techniciens

Soumission et Lancement (2025) : Validation, restitution publique, et démarrage des actions

Suivi et Ajustements : Bilan annuel (Juin) et réunions d'ajustement (Septembre, Octobre) pour évaluer et adapter

Bilan Final (2028) : Évaluation globale, projection et perspectives



## 11.CONCLUSION :

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 des Pays de L'Aigle incarne une ambition collective : offrir à chaque enfant un environnement éducatif cohérent, inclusif et épanouissant. En s'appuyant sur les diagnostics de territoire, les partenariats solides et une gouvernance claire, ce document trace une feuille de route, répondant aux spécificités et aux besoins du territoire.

Bien que la priorité actuelle soit donnée aux enfants de 0 à 12 ans, l'intégration progressive des adolescents (12-17 ans) et des jeunes adultes (16-25 ans) constitue une ambition à long terme pour le territoire. Cette jeune population, bien que non prioritaire dans ce PEDT, sera progressivement intégrée dans les actions éducatives d'ici 2028-2030, dans une logique d'élargissement de l'offre éducative et de continuité des parcours.

Par ailleurs, il est constaté un manque d'analyse des attentes des parents en lien direct avec les actions éducatives proposées. Pour remédier à cela, des actions concrètes de communication et d'animation seront mises en œuvre durant ces quatre années. Ces initiatives auront pour but de mieux faire connaître le PEDT auprès des familles, de renforcer leur implication et de les accompagner progressivement à devenir des actrices à part entière de sa mise en œuvre et de son succès.

Au cœur de cette démarche, les valeurs de cohésion sociale, d'équité et de développement durable se traduisent en actions, pensées pour renforcer les liens entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'engagement des familles, des acteurs éducatifs, et des institutions partenaires constitue le socle collaboratif pour garantir la réussite de ce projet.

Le PEDT 2025-2029 se veut également évolutif : il devra s'adapter aux changements, aux attentes des familles, et aux défis à venir. En œuvrant ensemble, le Pays de L'Aigle continuera d'offrir aux enfants et aux jeunes un cadre propice à leur développement et à leur réussite, ancrant durablement ce projet éducatif dans une dynamique de progrès et d'innovation.

## 12. Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à la SDJES pour son accompagnement et son suivi tout au long de l'élaboration du PEDT 2025-2028 de la CDC des Pays de l'Aigle. Leur soutien précieux a permis de structurer notre démarche et d'affiner notre projet au service des enfants et des familles du territoire. Nous les remercions également pour leur cofinancement, qui a permis de bénéficier de l'appui et de l'expertise de M. Benoît Farcy, représentant de l'UFCV Normandie, dont l'accompagnement a été un atout majeur dans la construction de ce projet ambitieux et fédérateur.

# Continuité



Axes stratégiques	PEDT 2021-2024: Actions clés	PEDT 2025-2028: Continuité et évolutions
<i>Renforcer l'accompagnement à la parentalité</i>	Ateliers parents-enfants pour renforcer le lien familial.	<b>Nouvelle action :</b> Création d'un livret des familles présentant les services éducatifs, les valeurs et les ressources disponibles sur le territoire d'ici 4 ans.
		<b>Évolution :</b> Organisation d'événements comme la "Rue aux enfants, rue pour tous" pour renforcer les liens parents-enfants dans un cadre convivial.
<i>Développer les projets favorisant le vivre-ensemble et l'inclusion</i>	Classes découvertes et activités culturelles ponctuelles.	<b>Nouvelle action :</b> Jardins intergénérationnels, favorisant les échanges entre enfants parents et personnes âgées autour de la nature et de la culture locale.
<i>Inclure les temps périscolaires au projet d'école</i>	Projets périscolaires indépendants des thèmes scolaires.	<b>Nouvelle action :</b> Activités périscolaires thématiques alignées sur les programmes scolaires, pour renforcer la continuité éducative (ex : ateliers sciences, expositions).
		<b>Évolution :</b> Création de coins d'exposition dans les écoles, pour présenter les projets réalisés dans les temps périscolaires en lien avec les thèmes scolaires.
<i>Favoriser la mobilité pour l'accessibilité</i>	Transport vers certains centres de loisirs.	<b>Nouvelle action :</b> Organisation d'un événement inter-centres annuel, pour réunir les enfants de différents accueils de loisirs et encourager les échanges.
<i>Encourager la formation des professionnels</i>	Formations ponctuelles sur l'accueil inclusif.	<b>Nouvelle action :</b> Formation continue axée sur les compétences psychosociales et l'inclusion, avec des mises à jour des pratiques pédagogiques tous les deux ans.
		<b>Évolution :</b> Sensibilisation des animateurs à la langue des signes (bébé et française) pour mieux accompagner les enfants ayant des difficultés de communication.
		<b>Nouvelle action :</b> Aide BAF pour les jeunes (16-19 ans) du territoire, avec un accès facilité stages pratiques dans les centres de loisirs locaux.
<i>Développer les offres culturelles, sportives, scientifiques et techniques</i>	Offre culturelle limitée à des activités ponctuelles.	<b>Nouvelle action :</b> Création d'un festival annuel
	Actions environnementales	<b>Évolution :</b> Ateliers sur le gaspillage alimentaire avec un tableau des champions anti-gaspillage pour sensibiliser les enfants de manière ludique.
		<b>Nouvelle action :</b> Séjours éducatifs pour renforcer l'autonomie des enfants et leur ouverture à la vie collective en dehors du cadre familial.
		<b>Nouvelle action :</b> Ateliers artistiques (arts scéniques, photographie) pour éveiller les enfants à la créativité et renforcer leur confiance en eux.

## 13.SIGNATAIRES DU PROJET

Le représentant de la collectivité porteuse du PEDT :

Mr SELLIER Jean Président de la communauté de communes des pays de l'aigle	
----------------------------------------------------------------------------------	--

Le préfet de l'orne :

Mr JALLET Sébastien Préfet de l'orne	
-----------------------------------------	--

Directeur des services départementaux de l'éducation Nationale de l'Orne

M. LEGRAND Jean Luc Inspecteur académique de l'éducation national de l'Orne	
-----------------------------------------------------------------------------------	--

Caisse d'allocations Familiales

M. KLEIN Emmanuel Directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Orne	
-----------------------------------------------------------------------------------------	--

Les représentants des collectivités ou EPCI partenaires

Mr VAN HOORN Philippe; Maire de l'Aigle	
Mr DEMONCHAUX Didier; Maire de Rai	
Mme HELLEUX Véronique; Mairie de Aube	
Mr SELLIER Jean; Maire de Saint Sulpice	

## 14.ANNEXE :

Projet pédagogique Plan mercredi et accueil périscolaire (projet associer)

### ANNEXE 1 : LISTES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Commune	École	Direction	École :	Garderie :	Adresse	E-mail
			Horaires et téléphone	Horaires et téléphone		
<b>Hors RPI</b>						
Aube 61270	Comtesse de Ségur (primaire)	Aude Trincot	8h30-12h / 13h30-16h 02 33 24 01 31	7h15-8h20 / 16h-18h15 02 33 84 94 46	49 bis Route de Paris	ce.0610913l@ac-caen.fr
	Les bons petits diables (maternelle)		8h30-12h / 13h30-16h 02 33 24 18 08	7h15-8h20 / 16h-18h15 02 33 24 18 08	Rue Abbé Roger Derry	
Irai 61190	Ecole d'Irai (primaire)	Mme GUILLEMIN	9h-12h / 13h30- 16h 02 33 34 32 29		Le Bourg	
L'Aigle 61300	André Mazeline (élémentaire)	Françoise Hérault	8h30-12h / 13h30-16h 02 33 24 41 23	7h30-8h20 / 16h-18h 02 33 34 78 49	1 rue Marcel Guiet	ec-elem-andre-mazeline-l-aigle@ac-caen.fr
	Galleron (maternelle)	Stéphanie Éon	8h45-11h45 / 13h15-16h15 02 33 24 15 42	7h30-8h35 / 16h15-18h15 02 33 24 15 42	Rue Frédéric Galleron	ce.0610082h@ac-caen.fr
	La Ribambelle (maternelle)	Carole Charles	8h45-11h45 / 13h15-16h15 02 33 24 04 18	7h30-8h35 / 16h15-18h15 02 33 24 04 18	Rue de la Madeleine	ce.0610794g@ac-caen.fr
	Victor Hugo (primaire)	Amélie Guinot	8h30-11h30 / 13h30-16h30 02 33 24 32 36	7h30-8h20 / 16h30-18h 02 33 34 14 32	2 rue du Buat	ce.0610500m@ac-caen.fr
Moulins-la-Marche 61380	Les Sources (primaire)	Yann Choupeaux	8h45-12h / 13h30-16h15 02 33 34 50 42	7h30-8h35 / 16h15-18h30 02 33 34 50 42	1 rue Flandres Dunkerque	ce.0611215p@ac-caen.fr
Rai 61270	Édouard Manceau (primaire)	Karine Hiver	8h30-11h30 / 13h30-16h 02 33 24 17 67	7h15-8h20 / 16h-18h	Rue Trémont de Boisthorel	ce.0611073k@ac-caen.fr
<b>RPI 21 Chandai,</b>						
Chandai 61300	Les Mains Vertes (élémentaire)	Morgane Le Jeanne	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 24 03 24	7h30-8h40 / 16h20-18h30 02 33 24 67 30	15 Route de Paris	Ce.0610132M@ac-caen.fr
Saint-Michel- Tubœuf 61300	Jean de la Fontaine (maternelle)	Valentine DECAP	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 24 37 73	7h30-8h40 / 16h20-18h30 02 33 34 82 07	Le Bourg	ce.0610292l@ac-caen.fr
Saint-Ouen-sur- iton 61300	Léonard de Vinci (élémentaire)	Hélène Duval	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 84 82 98	7h30-8h40 / 16h20-18h30 02 33 84 83 13	Le Bourg	Ce.0610299U@ac-caen.fr
<b>RPI 31 Les Aspres,</b>						
Crulai 61300	Crulai (élémentaire)	Christelle Ganivet	9h-12h / 13h30-16h30 02 33 34 24 01	7h30-8h50 / 16h30-18h30 02 33 34 24 01	4 rue d'Arpentigny	Ce.0610426G@ac-caen.fr
Écorcei 61270	Écorcei (élémentaire)	Jérôme Leyzour	9h-12h / 13h30-16h30 02 33 24 62 61	7h30-8h50 / 16h30-18h30 02 33 24 62 61	Le Bourg	ec-elem--ecorcei@ac-caen.fr
Les Aspres 61270	Les Aspres (maternelle)	Isabelle Azoulay	9h-12h / 13h30-16h30 02 33 34 20 14	7h30-8h50 / 16h30-18h30 02 33 34 20 14	Route d'Ecorcei	ec-mat--les-aspres@ac-caen.fr
<b>RPI 39 Gauville,</b>						
La Ferté-en-Ouche 61550	Henri Matisse (élémentaire)	LUET Sophie	9h-12h / 13h30-16h30 02 33 24 48 42	7h30-8h50 / 16h30-18h30 02 33 24 74 82	Le Bourg - Gauville	ce.0610477m@ac-caen.fr
Saint-Évroult-Notre- Dame-du-Bois 61550	Le Lac (primaire)	VERVERKEN Camille	9h-12h / 13h30-16h30 02 33 34 46 47	7h30-8h50 / 16h30-18h30 02 33 34 46 47	Le Bourg	Ce.0610598U@ac-caen.fr
<b>Villers-en-Ouche</b>						
La Ferté-en-Ouche 61550	Villers-en-Ouche (primaire)	Marie-Luc Brizard	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 34 83 28	7h30-8h40 / 16h20-18h30 02 33 34 83 28	Le Bourg	Ce.0610684M@ac-caen.fr
<b>RPI les 4 saints</b>						
Saint-Martin- d'Écublei 61300	St-Martin d'Écublei (élémentaire)	Caroline Lapie	8h50-12h05 / 13h35-16h20 02 33 34 75 10	7h30-8h40 / 16h20-18h 02 33 34 75 82	Rue des Coquelicots	ce.0610287f@ac-caen.fr
Saint-Sulpice-sur- Risle 61300	St-Sulpice-sur-Risle (maternelle)	Suzanne Mainguet	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 24 54 98	7h30-8h40 / 16h20-18h 02 33 24 54 98	Le Bourg	ce.0610904b@ac-caen.fr
Saint-Symphorien- des-Bruyères 61300	St-Symphorien-des- Bruyères (élémentaire)	MALARD Fabienne	8h50-12h / 13h30-16h20 02 33 34 44 72	7h30-8h40 / 16h20-18h 02 33 34 44 72	Le Bourg	Ce.0610646W@ac-caen.fr
<b>La Ferté-Fresnel</b>						
La Ferté-en-Ouche 61550	Claude Monet (primaire)	PEROD Mathilde	Mat :8h50-12h / 13h30-16h30 Élem :8h50-12h30 / 14h-16h30 02 33 34 81 82	7h30-8h40 / 16h30-18h30 02 33 24 47 48	90 rue de L'Aigle	Ce.0610457R@ac-caen.fr

**ANNEXE 2 :**

Nom	Directeur(trice)s	Lieux	Tranche d'âge	Ouverture	Type	Capacité			
						Mercredis		Vacances	
								Petites	Grandes
Ferté Fresnel	CARABY Aurianne 06.19.26.98.80	15 Rue de l'Aigle, 61550 La Ferté-en-Ouche	3/11	Mercredis	CDC des pays de l'aigle	-6	8	8	8
						+6	24	24	24
La maison de ouistitis	JOUANNET Sandrine 06.21.93.10.35	Rue Frédéric Galleron, 61300 L'Aigle	3/5	Mercredis	CDC des pays de l'aigle	-6	32	40	40
Mazeline	FELDHOFFER Thomas 06.21.93.72.53	1 Rue Marcel Guiet, 61300 L'Aigle	6/11	Mercredis	CDC des pays de l'aigle	+6	48	56	56
Moulins la marche	HERENT Vanessa 06.22.29.12.25	1 Rue Flandres Dunkerque, 61380 Moulins-la-Marche	3/11	Mercredis Février Avril Juillet Toussaint 2em Noël	CDC des pays de l'aigle	-6	12	12	12
						+6	12	12	12
Le bois de la pierre	GAUTIER Cécile 06.12.50.04.57	Bois de pierre, 61300 Crulai	3/14	Février Avril Été Toussaint	Mairie de l'aigle	-6	/	60	70
						+6	/	50	100
La bulle d'aire	CAVALLARO Lorenzo 07.81.84.38.51	Pole Animation, Rue de Saint-Symphorien, 61270 Rai	3/12	Mercredis	Associatif à RAI	-6	16	16	16
						+6	32	32	32
Centre de loisirs d'aube	BERTRAND Annie 06.17.11.06.58	49 Route Paris 61270 Aube	3/11	Février Avril Juillet Toussaint	Mairie d'Aube	-6	/	8	16
						+6	/	24	48
Sport vacances	GIRARD David 07.50.57.97.47	Rue du Buat, 61300 L'Aigle	6/17	Février Avril Aout Toussaint	Mairie de l'aigle	+6	/	72	72

**ANNEXE 3 : TARIFICATION DES ALSH AU 1ER JANVIER 2025****. CDC des pays de l'Aigle :**

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 (délibération du conseil communautaire du 27/06/24).

TRANCHES	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS	DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS
<b>H</b>	2,26 €	2,89 €	4,94 €	5,15 €
<b>G</b>	2,78 €	3,73 €	6,09 €	6,51 €
<b>F</b>	3,62 €	5,20 €	8,19 €	8,82 €
<b>E</b>	4,57 €	6,77 €	10,40 €	11,34 €
<b>D</b>	4,99 €	7,51 €	11,45 €	12,50 €
<b>C</b>	5,17 €	7,82 €	11,89 €	12,99 €
<b>B</b>	5,36 €	8,14 €	12,35 €	13,51 €
<b>A</b>	5,57 €	8,48 €	12,84 €	14,05 €
<b>HC</b>	6,20 €	9,56 €	14,37 €	15,76 €

## Bois de la pierre

**TARIFS ALSH « ROLAND BOUDET »**

	<b>QUOTIENTS FAMILIAUX</b>	<b>TARIFS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS</b>	<b>TARIFS HORS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS</b>
<b>TARIF 1</b>	QF ≤ 400 € ou Enfant placé en Famille d'Accueil	20,00 €	37,00 €
<b>TARIF 2</b>	401 € ≤ QF ≤ 510 €	22,00 €	39,00 €
<b>TARIF 3</b>	511 € ≤ QF ≤ 700 €	24,00 €	41,00 €
<b>TARIF 4</b>	701 € ≤ QF ≤ 900 €	26,00 €	43,00 €
<b>TARIF 5</b>	QF ≥ 901 € Ou QF ou revenus non communiqués	28,00 €	45,00 €
<b>NUIT AU SEIN DE L'ALSH ROLAND BOUDET</b>		13,00 €	13,00 €
<b>NUIT HORS ALSH ROLAND BOUDET</b>		17,00 €	17,00 €

## Bulle d'Aire

### Tarifs

	QF < 500€	501€ < QF > 700€	701€ < QF > 1000€	QF > 1000€
Mercredis Enfants de Rai ou des communes conventionnées	<b>5.31€</b>	<b>6.05€</b>	<b>6.80€</b>	<b>8.28€</b>
Mercredis Enfants hors commune ou non conventionnées	<b>7.34€</b>	<b>8.10€</b>	<b>8.85€</b>	<b>10.36€</b>

#### Les Communes Conventionnées

- Ecorcei
- Beaufai
- Les Aspres
- Saint-Sulpice sur Risle
- Saint Martin d'Ecublei
- Saint-Nicolas de Sommaire
- Saint Symphorien des Bruyères
- La Gonfrière
- La Chapelle Viel
- Saint Ouen sur Iton
- Aube (uniquement au mois d'Août, lors de la fermeture de son Centre de Loisirs)

#### Les modes de Paiements acceptés

Chèques, espèces, chèques vacances ANCV et Bon CAF

## Aube

Tranches quotient familial	Enfants domiciliés sur la commune	Enfants domiciliés hors commune
QF < 500 €	5 € / jour	7 € / Jour
De 501 à 1000 €	6 € / Jour	8 € / Jour
QF > 1001 €	7 € / Jour	9 € / Jour

## Ris'Adventure :



#### TARIF ALSH RISL'ADVENTURE ÉTÉ 2024

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
	QF inférieur à 350	QF compris entre 350 et 600	QF compris entre 601 et 900	QF supérieur à 900 ou non communiqué
COUT SEMAINE	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €
COUT JOURNEE	5,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €

**ANNEX 4 : FICHE EVALUATION ACTION :****FICHE D'ÉVALUATION D'ACTION****Intitulé de l'action :***(Indiquer le nom de l'action, ex. : "Créer des actions intergénérationnelles")***Objectifs de l'action :***(Décrire en quelques lignes les objectifs spécifiques de l'action.**Ex. : "Favoriser le lien social entre générations et transmettre des savoirs entre jeunes et seniors.")***Description de l'action :***(Donner une description précise de l'action mise en place : activités réalisées, publics concernés, partenaires impliqués.)***Public cible :** *(Préciser les bénéficiaires, ex. : "Enfants de 6 à 12 ans et seniors du territoire.")***Période de mise en œuvre :** *(Ex. : "Janvier à juin 2025")***Partenaires associés :** *(Ex. : "Maisons de retraite, écoles, associations culturelles")***Prestataires intervenues :****Résultats attendus :***(Indiquer les objectifs mesurables que l'action vise à atteindre.**Ex. : "Organiser 3 rencontres intergénérationnelles réunissant au moins 20 participants à chaque fois.")*

**Critères d'évaluation :**

*(Quels critères seront utilisés pour évaluer la réussite de l'action ?*

*Ex. : taux de participation, diversité des publics, satisfaction des participants.)*

**Indicateurs de réussite :**

*(Lister les indicateurs chiffrés permettant de mesurer la réussite de l'action.*

*Ex. : "Nombre d'ateliers réalisés, pourcentage de satisfaction des participants, etc.")*

**Moyens mobilisés :**

**Humains :** *(Ex. : "Animateurs, intervenants extérieurs, bénévoles")*

**Matériels :** *(Ex. : "Salles, équipements audio, supports pédagogiques")*

**Financiers :** *(Ex. : "Budget total alloué : 500 €")*

**Résultats obtenus :**

*(Décrire les résultats concrets obtenus à la fin de l'action.*

*Ex. : "4 ateliers intergénérationnels ont été réalisés, réunissant 80 participants au total.")*

**Points positifs :**

*(Quels aspects de l'action ont bien fonctionné ? Ex. : "Forte participation des familles, bonne collaboration avec les partenaires.")*

**Points à améliorer :**

*(Quels axes d'amélioration sont identifiés pour de futures actions ? Ex. : "Difficulté à mobiliser des seniors isolés, timing des animations à revoir.")*

**Conclusion et recommandations :**

*(Synthétiser l'évaluation en quelques phrases et proposer des recommandations pour les prochaines actions similaires.)*

**Contact du référent :**

<b>Nom :</b>		<b>Téléphone :</b>	
<b>Fonction :</b>			
<b>E-mail :</b>			

**ANNEX 5 : AUTO-EVALUATION****1 Critères PEDT**

Critères	Oui	À améliorer	Non	Commentaire
Les communes et EPCI impliqués sont signataires du PEDT	✓			Mentionné dans la section "Signataires du projet".
Les structures gestionnaires d'accueils périscolaires sont signataires	✓			ALSH et autres structures identifiées (ex. Bulle d'Air).
Un état des lieux est réalisé (atouts, freins, enjeux, bilan précédent)	✓			Un diagnostic détaillé est fourni avec SWOT et bilan du PEDT 2021-2025.
Des ressources et partenariats locaux sont mobilisés	✓			Partenariats détaillés : collectivités, associations, MSA, CAF, ARS, etc.
Les modalités d'organisation de la semaine scolaire et périscolaire	✓			Mention des horaires scolaires et périscolaires sur 4 jours.
Des objectifs éducatifs généraux sont formulés	✓			Objectifs clairs : cohérence éducative, inclusion, développement durable, etc.
La continuité et la cohérence sur l'ensemble de la semaine de l'enfant	✓			Actions proposées pour renforcer la cohérence éducative (Plan Mercredi inclus).
Les axes prioritaires du projet d'école sont identifiés et pris en compte	✓			Mention explicite de l'intégration des projets d'école et des spécificités locales.
Des complémentarités entre temps scolaire et périscolaire	✓			Actions mentionnées pour renforcer la collaboration entre enseignants et animateurs.
Une accessibilité à l'ensemble des enfants est assurée	✓			Tarififications adaptées, accueil des enfants en situation de handicap mentionné.
Des modalités de communication adaptées avec les familles	✓			Communication prévue : plaquettes, réseaux sociaux, réunions, cafés-parents.
Un coordonnateur, référent technique de la démarche, est identifié	✓			Mme Hélène Bontemps est identifiée comme coordinatrice.

Le profil et le temps alloué au coordonnateur apparaissent adaptés	✓			Coordinatrice en place, mais besoin éventuel de renforcer le soutien technique (à suivre).
L'offre périscolaire hors mercredis est abordée	✓			Mention des garderies, restauration et activités éducatives.
L'offre périscolaire hors mercredis apparait adaptée	✓			Intégration des activités éducatives au quotidien des enfants.
Des modalités de concertation et suivi partenarial sont prévues	✓			COFIL, comité technique, et réunions interprofessionnelles planifiées.
Des modalités d'évaluation du PEDT sont prévues	✓			Bilan annuel, indicateurs de suivi, et bilan final mentionnés.
Engagement sur au moins une nouvelle action structurante	✓			Actions nouvelles prévues : Plan Mercredi, inclusion, festivités, etc.
Des articulations avec l'offre des temps extrascolaires	✓			Liens avec les vacances scolaires et activités thématiques (JOP).
Des articulations avec d'autres tranches d'âges	✓			Progression vers une meilleure inclusion des adolescents et jeunes adultes (12-25 ans).

## 2 Critères spécifiques Plan Mercredi

Critères	Oui	À améliorer	Non	Commentaire
La nature de l'offre éducative des mercredis est décrite	✓			Le document détaille une offre structurée par tranches d'âge, avec des activités thématiques variées (culture, sport, environnement).
Des objectifs éducatifs propres aux mercredis sont formulés	✓			Objectifs clairs : inclusion, autonomie, mixité sociale, continuité éducative.
Le territoire s'appuie sur des ACM déclarés et identifiés	✓			Les accueils de loisirs sont clairement identifiés, avec des détails sur les lieux, âges, et capacités.

Le(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis est(sont) annexé(s)	✓			Le document intègre des projets éducatifs et des annexes sur les activités prévues.
Une accessibilité à l'ensemble des enfants est assurée	✓			Inclusion des enfants à besoins spécifiques, tarifications adaptées, mais absence de transport (navettes) notée.
Les animateurs et intervenants apparaissent compétents et qualifiés	✓			Animateurs formés (BAFA, BAFD, BPJEPS), avec des formations prévues sur l'inclusion et l'autonomie.
Du temps pour la préparation et la formation continue des équipes est prévu	✓			Mention explicite d'un plan de réactualisation des pratiques et des temps de formation continue.
Les moyens matériels sont adaptés	✓			Locaux équipés, espaces dédiés (coins calmes, créatifs), mais une optimisation continue est prévue.
L'offre d'activités est diversifiée	✓			Activités variées : sport, arts, environnement, citoyenneté, lecture/écriture.
L'offre d'activités est construite	✓			Adaptation à l'âge, progression dans les apprentissages et respect des besoins des enfants.
Les besoins, les envies et la fatigue des enfants sont pris en compte	✓			Organisation par tranches d'âge, gestion des rythmes, création de zones calmes pour les enfants nécessitant un retrait.
Des modalités d'évaluation des mercredis sont prévues	✓			Outils d'évaluation définis : grilles, bilans périodiques, questionnaires pour enfants et parents.
Engagement sur au moins une nouvelle action structurante « Plan Mercredi »	✓			Actions nouvelles comme le carnaval, des projets intergénérationnels, et des initiatives environnementales.